



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 39631

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le versement de la prime de Noël destinée jusqu'alors aux bénéficiaires de *minima* sociaux tels que le RMI ou l'ASSY. Les personnes, élevant seules leurs enfants et percevant l'allocation parent isolé (API), n'ont, dans la majorité des cas, aucune autre source de revenu. Dans ce contexte, leurs ressources sont souvent faibles. Il lui demande si ces personnes ne pourraient pas prétendre légitimement au bénéfice du versement de cette prime exceptionnelle de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39631

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 222

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)